Paris le 28 Août

Plan de départs volontaires

Réunions des 26 et 27 Aout

CHAMP D'APPLICATION : Salariés des sociétés AREVA NC, AREVA NP, AREVA MINES, SET, EURODIF, AREVA BS

LA Direction refuse d'ouvrir aux autres entreprises du groupe la possibilité de partir dans les conditions du Plan. FO continuera à demander qu'on laisse partir TOUS les salariés VOLONTAIRES rassemblant les critères requis en procédant à des remplacements sur les postes, que ce soit par des mobilités, formations ou autres.

BUDGET DU PLAN : 450 Millions d'Euros

GAIN ANNUEL ESTIME SUR LA MASSE SALARIALE : 250 Millions d'Euros

Pour FO le gain colossal que fera le groupe doit permettre de ne pas attaquer le socle social, les salariés vont devoir faire des efforts pour compenser les réductions d'effectifs, ils doivent être récompensés de ces efforts et non pas voir leur pouvoir d'achat se détériorer toujours et encore.

MOBILITES INTERNES : Il s'agit des mobilités au sein du groupe AREVA avec ou sans changement de résidence.

NOUS AVONS REUSSI A IMPOSER LE MAINTIEN DE LA REMUNERATION aux salariés mobiles DANS LE TEXTE !!!

Rétroactivité des mesures aux mobilités intervenues depuis le 6 Juillet 2015. (Nous avons demandé que toutes les mobilités 2015 soient concernées)

Mise en place d'un EIEM (Espace Initiative Emploi Mobilité) en parti sous-traité pour gérer les demandes.

Passez voir vos élus FO pour le détail des mesures financières associées.

MOBILITES EXTERNES : Pour ceux qui ont un projet à l'extérieur du groupe.

CDI ou CDD de six mois, création d'entreprise… ceux qui souhaitent quitter le groupe devront se faire connaitre dans les 4 mois suivant l'ouverture du plan. Les indemnités iront de 4 à 23 mois, majorées en fonction des situations. (passez voir vos élus FO)

Ceux qui ont un projet immédiat pourront passer par un congé sans solde et bénéficier du plan.

DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE :

Différents cas concernés :

- Salariés ayant leur taux plein avant le début du plan soit Mars 2016 (début du plan)
- Salariés qui auront leur taux plein entre AVRIL 2016 et OCTOBRE 2017 (fin du plan)
- Salariés qui auront leur taux plein avant OCTOBRE 2019. (pour cette catégorie il s'agira de passer par un DESS, Dispositif d'engagement Solidaire Sénior (une sorte de congé avant retraite)

Pour le moment aucune mesure n'est envisagée par la Direction pour les salariés usés ayant effectué leur carrière en situation de travail pénible.

Vos représentants FO ont revendiqué l'accès à toutes ces mesures pour les salariés qui ont acquis des droits a préretraite.

En fonction des cas, les indemnités sont différentes, n'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de vos élus FO sur les mesures spécifiques attribuées en fonction des cas.

Les indemnités perçues dans le cadre de ces départs ne seront pas imposables. Ce qui n'est plus le cas de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) qui est devenu imposable depuis la loi de 2010 que FO a combattu en vain.

ET POUR CEUX QUI RESTENT ?

En dehors de ces mesures pour faire partir près de 4000 salariés, la Direction ne donne aucune perspective d'avenir pour ceux qui resteront. Pire on entend parler de fermeture de site (AREVA NP Pierrelatte…) !

Le 15 Septembre, TOUS les salariés d'AREVA sont invités à venir devant la Tour AREVA pour une journée de grève et de manifestation.

LES SALARIES D'AREVA ONT BESOIN DE PERSPECTIVES D'AVENIR, que ce soit sur leur emploi par un projet industriel clair, ou sur leurs conditions de travail !

STOP A LA CASSE SOCIALE, TOUS A LA DEFENSE LE 15 SEPTEMBRE !!!

N'hésitez pas à nous contacter :

José MONTES	**06 79 17 82 94**	**AREVA**
Eric DEVY	**06 16 03 16 95**	**AREVA NP**
Philippe LAUNAY	**06 13 13 62 87**	**AREVA NC**
Carl FRASELLE	**06 72 89 83 45**	**AREVA NP**
Cédric NOYER	**06 32 44 67 76**	**AREVA NC**